

RÉSIDENCE ARTISTIQUE & PÉDAGOGIQUE AU CLOÎTRE DES RÉCOLLETS A SAVERNE (ALSACE) - MI-SEPTEMBRE/MI-NOVEMBRE 2022

Appel à Candidature

CONTEXTE

La Ville de Saverne est une ville d'art et de culture, dotée d'un patrimoine important, dont le Cloître des Récollets est un reflet particulièrement remarquable. Deux de ces établissements scolaires représentant en eux-mêmes des témoignages historiques architecturaux des années 1870, le lycée Leclerc et le collège Poincaré, s'associent à la Ville de Saverne pour une action de sensibilisation à l'art contemporain, destinée aux élèves du lycée et des collèges et ouverte sur la cité afin de sensibiliser également les élèves du primaire et les habitants.

Cette résidence est le fruit d'un partenariat entre la Ville de Saverne, les établissements scolaires de Saverne, le FRAC Alsace et le Gip-Acmisa. Le Gip-Acmisa, *Groupement d'intérêt public - action culturelle en milieu scolaire d'Alsace*, est constitué par l'Académie de Strasbourg, la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles Grand Est), des collectivités (villes de Colmar, Mulhouse, Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg) et des mécènes (Crédit mutuel enseignant), en partenariat avec les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et la région Grand Est).

Cette résidence fait suite à deux expositions menées par le FRAC Alsace au Cloître des Récollets en 2015 et en 2017, ainsi qu'à deux résidences qui ont respectivement eu lieu en 2018 et 2020 (voir annexe).

PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENCE 2022

LA THÉMATIQUE

Les différentes expositions déclinées au Cloître des Récollets à Saverne autour de l'art contemporain ont eu pour thématique : « Espaces en transition », et « Bestiaire »

Les résidences quant à elles, ont eu pour thématiques et résidents : « Territoire » avec Harold Guérin, et « déambulation/ errance » avec Keita Mori.

A la suite de ces réflexions, la thématique retenue pour la résidence 2022 est :

« Lointains Jardins »

Cette future résidence ancrée dans le cloître des Récollets à Saverne nous a conduit à une nouvelle entrée : « le jardin ».

Le jardin clos sur quatre côtés, composé de carrés de plantations, ouvert sur le ciel....

Le résident invitera nécessairement ce lieu emblématique qu'est le jardin du cloître des Récollets dans sa démarche. Il sera source d'inspiration mais pourra aussi être un lieu d'exposition et de création.

Cependant il est important de noter que le cloître reste un lieu ouvert au public en journée sans surveillance.

Outre ce jardin médiéval, pourra être invité dans la réflexion le parc du château des Rohan, côté cour, côté jardin...

Quelques pistes :

Dans l'histoire, le jardin du cloître a été un espace de contemplation, de repos, de concentration. La fontaine et les plantations dans la cour intérieure du cloître rappellent les descriptions bibliques du jardin du Paradis.

Le jardin du cloître évoque également « la nature » avec le paradoxe qui fait du jardin une réalisation qui semble destinée à répondre à un besoin de nature dans un environnement minéral.

Il est le produit de soins constants, défricher, irriguer, tailler, sélectionner, ne pas « laisser faire la nature ».

Le mot « jardin » ne désigne pas seulement un lieu, il est l'expression d'une connivence culturelle faite autant de physique que de sensible, le produit d'une histoire humaine et de ses représentations dont le jardin est un espace de projection tout comme le « tableau de paysage » qui le représente, d'où le terme « lointains jardins », en devenir, de mémoire, d'espoir, dans une projection de l'avenir.

Le jardin comme perception, représentation de ces éléments, construction intellectuelle d'un équilibre, une mise en ordre des sentiments complexes et contradictoires qu'inspire à l'homme son environnement, tour à tour, objet de conquête, objet de nostalgie, objet de protection, sentiment de nature.

LES ESPACES ET LE CONTEXTE

Le couvent des Récollets se compose :

- d'espaces couverts désaffectés de 2 étages (600m²) dont l'atelier et l'espace d'exposition du résident.
- du cloître avec sa galerie couverte (déambulatoire), fermée en quadrilatère, entourant un jardin intérieur.

Le couvent est adossé à l'église des Récollets (14^{ème} siècle) et surplombe le canal de la Marne au Rhin.

L'artiste pourra aussi inviter l'environnement proche de ce site dans sa démarche.

Le couvent se situe dans le cœur historique de la ville, dans un périmètre semi-piétonnier à proximité immédiate de la place centrale, de la grand-rue (artère principale) et du château des Rohan.

DEUX AXES MAJEURS : L'ARTISTIQUE ET LE PÉDAGOGIQUE

L'objectif de cette résidence est double :

L'OBJECTIF ARTISTIQUE

L'artiste sélectionné devra d'une part créer des œuvres et mener des recherches artistiques en relation avec la thématique « Lointains jardins »

L'OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Pendant la résidence l'artiste devra monter, en relation avec les enseignants, des projets avec les élèves de différentes sections à l'école, au collège et au lycée.

LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE LA RÉSIDENCE

Durant toute la durée de la résidence l'artiste bénéficiera gracieusement :

- d'un atelier,
- d'un lieu d'hébergement,
- d'un accueil en demi-pension au restaurant scolaire du Lycée Leclerc (hors congés scolaires),
- d'un lieu d'accueil pour la mise en œuvre des actions avec les publics scolaires, auprès desquels il a une mission d'accompagnement artistique et pédagogique,
- d'un espace d'exposition pour la présentation de son travail à la suite de la résidence.

BUDGET PRÉVISIONNEL & PARTENARIAT

Cette résidence est le fruit d'un partenariat entre la Ville de Saverne, le lycée général Leclerc, le collège Poincaré de Saverne, le FRAC Alsace et le Gip-Acmisa.

L'artiste se verra allouer la somme de 6000 Euros. Cette somme couvrira : ses honoraires, ses frais de production, ses interventions pédagogiques, ses droits de reproduction, de représentation et d'exposition, le transport des œuvres hors

Alsace (notamment en cas de présentation d'œuvres existantes au cours de l'exposition de restitution de résidence) et ses déplacements.

Les frais liés à la communication, au matériel pédagogique, au logement, à l'atelier, à l'espace d'exposition et au vernissage sont pris en charge par les différents partenaires du projet.

À noter également que pour le montage de l'exposition de fin de résidence, l'artiste bénéficie de l'aide technique du régisseur du FRAC Alsace.

CALENDRIER DE LA RÉSIDENCE

- La résidence se déroulera de mi-septembre à mi-novembre 2022
- L'exposition de fin de résidence aura lieu de fin novembre 2022 à mi-janvier 2023

À noter qu'une réunion de rencontre entre l'artiste, les partenaires et les acteurs du territoire aura lieu en amont de la résidence, au mois de juin 2022.

COMPÉTENCES REQUISES

- Peut faire acte de candidature tout artiste plasticien résidant en France ou à l'étranger, engagé dans une démarche professionnelle de création. L'artiste doit maîtriser l'usage de la langue française.
- L'artiste doit également être pédagogue et avoir à son actif des expériences d'interventions pédagogiques auprès des différents publics et notamment auprès du public scolaire.
- Il devra également disposer d'une assurance responsabilité civile.
- L'artiste devra justifier d'un régime de sécurité sociale (ex: URSSAF artistes ex-Maison des artistes- AGESEA- sécurité sociale) et avoir un numéro de Siret ou être représenté par une structure administrative lui permettant d'émettre une note d'auteur ou facture.
- L'artiste devra être en règle avec les services fiscaux et sociaux.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les éléments à fournir sont :

- Un CV présentant le parcours et les expériences du candidat (diplômes, cursus, expositions, résidences antérieures, publications, etc.).
- Un dossier artistique synthétique présentant un texte de présentation de la démarche globale de l'artiste et des visuels antérieurs d'œuvres et projets réalisés, datés et légendés.
- Une note d'intention spécifique pour le projet de résidence artistique et pédagogique qui aura lieu à Saverne en 2022 ainsi que les motivations du candidat.
- Une présentation des actions de médiation envisagées en fonction de la thématique et à destination d'un public scolaire de différents niveaux : primaire, collège, lycée.

➤ **Tout dossier incomplet ne pourra être étudié par le comité de sélection.**

CALENDRIER

- **Date limite de réception des candidatures : 30 avril 2022**
 - Un jury de présélection se réunira fin mai 2022. Les candidats présélectionnés seront auditionnés lors du jury qui se tiendra à Saverne.
- **Les dossiers de candidatures sont à envoyer à anne-virginie.diez@frac-alsace.org**